

Le fonds de garantie FGAR, un partenaire publique au service des acteurs du financement de la PME

The guarantee fund FGAR, a public partner at the service of SME financing actors

BOUAZIZ Nawel^{1*}, KADDOURI Amar²

Ecole supérieure de Commerce/Algérie, Kaddouri_exp@yahoo.fr

Ecole Supérieure de Commerce/Algérie, nawel_bz@hotmail.com

Accepted: 25/04/2020

Published:30/04/2020

Abstract

Le besoin qu'affiche l'économie algérienne, suite à la baisse des prix du pétrole a accentué la nécessité d'encourager le développement du secteur privé caractérisé par la présence de PME, dont la problématique de financement demeure encore un obstacle majeur à leur survie et croissance. Le but de cette étude est de chercher à savoir quel est le rôle du FGAR en tant qu'organisme public ayant pour mission de stimuler la création de PME tout en utilisant la méthode descriptive analytique. À travers la participation dans le partage du risque de non solvabilité des PME, avec la banque, le FGAR joue un rôle important dans le financement des PME.

Keywords:financement, petites et moyennes entreprises, système bancaire, garanties.

JEL classification:G24.

ملخص:

إن وضعية الاقتصاد الجزائري الحالية، والتي كان سببها الرئيسي إنهار أسعار البترول، تؤكد ضرورة تشجيع القطاع الخاص الذي يتميز بوجود المؤسسات الصغيرة والمتوسطة التي تواجه مشكل التمويل كأكبر عقبة أمام بقائها ونموها.الغرض من هذه الدراسة هو دراسة دور صندوق ضمان القروض بصفته هيئة عامة تتمثل مهمتها في تحفيز إنشاء الشركات الصغيرة والمتوسطة وذلك باستخدام المنهج الوصفي التحليلي. من خلال المشاركة في تقاسم مخاطر إفلاس الشركات الصغيرة والمتوسطة مع البنك ، يلعب هذا الصندوق دوراً هاماً في تمويل الشركات الصغيرة والمتوسطة.

الكلمات المفتاحية: التمويل، المؤسسات الصغيرة والمتوسطة، النظام المصرفي، الضمانات.

تصنيف(JEL):G24.

* Corresponding author: nawel_bz@hotmail.com

Introduction

Afin de lutter contre le chômage, moderniser le tissu productif local et contenir les importations, l'Algérie a fait du développement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) l'une de ses priorités, et ce, dans le cadre de sa recherche d'une croissance moins soumise aux fluctuations des hydrocarbures et de la demande européenne.

En Algérie, et à l'image de plusieurs pays émergents et en développement, le rôle des banques dans le financement des investissements productifs est d'autant plus accru en raison du faible niveau de développement des marchés financiers.

Selon la banque mondiale, le secteur privé algérien souffre d'une insuffisance d'accès au financement bancaire. Elle révèle que le financement des PME algériennes repose largement sur des sources non bancaires, en raison de la faiblesse de leurs fonds propres, de l'absence ou de l'insuffisance des suretés réelles à présenter aux banques, du taux de sinistralité élevé, notamment pour les projets de type start-up et enfin la faiblesse du taux de récupération des garanties mises en jeu et la lenteur des délais de réalisation de ces dernières.

C'est à cet effet, que les pouvoirs publics ont créé plusieurs dispositifs d'appui à la PME. En outre, il a été mis en place des fonds de garantie tels que le Fonds de garantie des crédits à la PME (FGAR) et la Caisse de Garantie des Crédits d'Investissement des PME (CGCI). Au titre de ces organismes de garantie, le FGAR est le premier mis en place, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière et placé actuellement sous la tutelle du Ministère de l'Industrie et des Mines.

C'est à la faveur de l'effet de levier de sa garantie couvrant une partie du risque de défaut de paiement que le FGAR augmente la capacité d'intervention des partenaires financeurs dans leur activité de distribution des crédits aux PME. En effet, opérationnel depuis le 14 Mars 2004, le FGAR a octroyé au 31/12/2015, 1 549 offres de garanties, dont Huit cent trente-quatre (834) ont été matérialisées par un Certificat de Garantie correspondant à un engagement global d'environ 20,19 Milliards de dinars remis aux banques partenaires.

A cet effet, il est bien de chercher à savoir quel est le rôle exact du FGAR et si il a réellement permet de faciliter aux PME l'accès aux crédits bancaires contribuant ainsi au développement de l'entrepreneuriat

ou, au contraire, il aussi, exige aux entrepreneurs des conditions difficiles à satisfaire menant ainsi à la discrimination des certains d'entre eux portant des projets viables sans pour autant voir le jour.

Pour répondre à ces questions, on a utilisé la méthode descriptive analytique pour analyser les statistiques relatives au **FGAR et déterminer son impact sur le développement des PME à travers son rôle qu'il joue dans leur financement bancaire**. Le plan suivi pour la rédaction de cette recherche est ainsi:

1. Le système bancaire algérien : état des lieux & problèmes ;
2. Les PME en Algérie : état des lieux, caractéristiques & contraintes ;
3. L'intervention du système bancaire dans le financement des PME ;
4. Le rôle du FGAR dans le financement des PME.

1. Le système bancaire algérien : état des lieux & problèmes

La libéralisation du secteur bancaire est intervenue avec la promulgation de la loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit. Les premiers signes de concurrence ont émergé, depuis la fin des années 1990, avec l'entrée dans ce secteur de banques et établissements financiers privés (nationaux et étrangers). Cette ouverture conjuguée à l'important renforcement patrimonial des banques publiques, ont constitué un fort potentiel d'amélioration de l'intermédiation bancaire.

1.1. Les lois et les réglementations encadrant l'activité bancaire

L'activité bancaire en Algérie est encadrée par trois lois principales (Rekiba, 2016, pp: 124-127) qui se résument ainsi :

1.1.1. La loi du 19 août 1986 : qui avait pour but de définir le régime des banques et du crédit, le nouveau cadre institutionnel et fonctionnel de l'activité bancaire. C'est pour la première fois que le système bancaire algérien est gouverné par une loi dont le principal objectif est d'apporter des aménagements au mode de financement global de l'économie, qui n'a pas été modifié depuis les premières années de l'indépendance.

1.1.2. La loi du 12 janvier 1988 modifiant et complétant la loi bancaire du 19 août 1986 : les modifications sont axées principalement sur « l'autonomie de gestion de l'entreprise publique », afin de la rendre plus rentable et de la transformer en un centre de production et de

création de richesse, ce qui crée des transformations au niveau des fonctions de l'État. Les textes de la loi de 1988, sur l'autonomie, séparent le droit de propriété du droit de gestion. Selon la réforme de 1988, la banque est une personne morale commerciale, appelée à avoir une plus grande autonomie de gestion dans l'exercice de la fonction bancaire et monétaire.

1.1.3. La loi sur la monnaie et le crédit du 14 avril 1990 : elle comporte les éléments d'une loi bancaire en remplaçant la loi bancaire de 1986 relative au régime des banques et du crédit, qui n'a pas été mise en application. Cette loi a mis, pour la première fois, les bases d'un cadre juridique commun à toutes les banques et tous les établissements financiers. Parmi les principaux aménagements apportés par cette loi, en matière de prérogatives de l'institut d'émission est celui de l'indépendance de la Banque centrale, en mettant en place « un conseil de la Monnaie et du Crédit ». Au début des années 1990, le secteur bancaire se caractérisait, jusque-là, par un tissu d'organismes bancaires conçu pour la logique de l'époque et limité à un nombre de cinq banques primaires (BNA-BEA-CPA-BADRBDL) et deux organismes spécialisés (CNEP et BAD).

1.1.4. Les aménagements apportés en 2001 à la loi relative à la monnaie et au crédit : L'objet principal de ces aménagements est de diviser le Conseil de la monnaie et du crédit en deux organes : Le premier organe est constitué du conseil d'administration chargé, de la direction et l'administration de la BA. Le deuxième organe est constitué par le conseil de la monnaie et le crédit, qui joue le rôle d'autorité monétaire

1.1.5. Actualisation de la loi 90-10 par l'ordonnance du 26 août 2003: il a permis de clarifier certaines dispositions insuffisamment explicitées par la loi sur la monnaie et le crédit. La banque d'Algérie, dans sa mission, exerce le privilège d'émission de billets de banque et de pièce de monnaie ayant cours légal sur le territoire national. Elle est garante du bon fonctionnement du système des paiements et assure le secrétariat général de la commission bancaire. En outre la BA gère et organise trois centrales : des risques, des impayés, et des bilans, au niveau de sa direction générale du crédit et de réglementation bancaire

(DGCRB), afin de maintenir une bonne et prudente conduite des politiques de crédit par les banques et établissements financiers.

1.2. La structure du système bancaire algérien

Le système bancaire algérien se compose actuellement des institutions suivantes:

1.2.1. La banque d'Algérie (bank-of-algeria.dz)

La direction, l'administration et la surveillance de la Banque sont assurées respectivement par le Gouverneur, le Conseil d'administration, présidé par le Gouverneur et par deux censeurs. Le Conseil d'administration est composé de trois Vice-Gouverneurs et de trois hauts fonctionnaires désignés en raison de leurs compétences en matière économique et financière.

La Banque d'Algérie a pour mission de maintenir dans le domaine de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie. Elle établit les conditions générales dans lesquelles les banques et les établissements financiers algériens et étrangers peuvent être autorisés à se constituer en Algérie et à y opérer. Elle établit, en outre, les conditions dans lesquelles cette autorisation peut être modifiée ou retirée.

La Banque d'Algérie détermine toutes les normes que chaque banque doit respecter en permanence, notamment celles concernant :

- les ratios de gestion bancaire
- les ratios de liquidités
- l'usage des fonds propres - risques en général, etc...

Elle dispose, en outre d'un réseau composé de 48 agences et succursales, lui assurant une présence effective dans chacune des wilayas du pays : les agences et succursales sont coordonnées par trois directions régionales implantées dans les villes d'Alger, Oran et Annaba. Un personnel de près de 3000 agents contribue, à tous les niveaux, à la réalisation des objectifs de la Banque.

1.2.2. Les banques publiques

Les banques publiques algériennes comprennent six banques : la banque d'Algérie (BA), le Crédit Populaire d'Algérie (CPA), la banque nationale d'Algérie (BNA) , la banque extérieure d'Algérie (BEA), la banque de développement local (BDL), la banque de développement

rural (BADR) et le CNEP banque. Avec la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit ces banques publiques, existantes avant 1990, devaient exercer conformément aux exigences de cette loi pour cela un agrément du conseil de la monnaie et le crédit est indispensable. Les banques publiques constituent toujours une part importante dans le système financier malgré les opérations de privatisation. L'Etat peut intervenir via des canaux, s'il n'y a pas des banques publiques. Murdock et Stiglitz (1993) soutiennent que les performances des marchés financiers peuvent être améliorées par les interventions du gouvernement. L'expérience des pays asiatiques a montré que l'action des pouvoirs publics peut être bénéfique. Grâce à l'intervention étatique conjuguée avec une politique d'épargne et capital humain élevés et un environnement macroéconomique stable, la taille du marché financier dans ces pays a augmenté. (Rekiba, 2016, p.128).

1.2.3. Les banques privées en Algérie

La nouvelle loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, modifiée par l'ordonnance 03-11 du 26 août 2003, a permis la création de banques à capitaux privés nationaux et étrangers. Quatre banques françaises se sont implantées : Natixis, la première a obtenu l'agrément de la Banque d'Algérie en 2000, suivie par Société Générale et BNP Paribas en 2002. En 2007, Calyon Algérie (établissement financier privé) est à son tour agréé par les autorités monétaires pour se développer sur le segment de la banque d'investissement, alors que les trois autres enseignes ont choisi de développer les services d'une banque universelle. Le CIC est également présent depuis l'année 2000 à travers un bureau de représentation afin d'accompagner en Algérie ses clients traditionnels et ceux du groupe Crédit Mutuel à l'international. Près d'une centaine d'agences françaises étaient opérationnelles à la fin de l'année 2009, toutes enseignes confondues. Les filiales de BNP et Société Générale cherchent à atteindre 150 agences vers la fin 2015, 100 agences pour Natixis. En dehors des quatre banques françaises et de l'américaine City Bank, les autres banques sont majoritairement à capitaux arabes et concentrées sur les activités de Corporate finance, de banque islamique et les activités de commerce international afin d'accompagner le courant d'affaires de leur pays d'origine. Les banques étrangères, elles aussi, ont inclus le crédit immobilier dans leurs

produits, en particulier à la Société Générale-Algérie (SGA) et la banque BNP -Paribas. Le tableau suivant nous renseigne sur la répartition des crédits entre le secteur public et le secteur privé.(Rekiba, 2016, p.129)

Tableau N°01: Résumé des composants du système bancaire algérien

Banques commerciales	Publiques	Banque Extérieure d'Algérie "BEA" , Banque Nationale d'Algérie "BNA", Banque de l'Agriculture et du Développement Rural "BADR" , Banque de Développement Local "BDL", Crédit Populaire d'Algérie "CPA" , Caisse d'Epargne et de Prévoyance "CNEP banque", Caisse Nationale de Mutualité Agricole "CNMA", Banque Al Baraka Algérie (mixte).
	Privées	ArabBanking, Corporation Algérie "ABC", NatexisBanque, Société Générale Algérie, Citibank, Arab Bank PLC Algeria, B.N.P. / PARIBAS El Djazair, Trust Bank Algeria, Algeria Gulf Bank, Housing Bank for Trade et Finance
Etablissements Financiers	Etablissements Financiers à vocation générale	SOFINANCE, FINALEP, Société de Refinancement Hypothécaire « SRH », Salem (société de crédit bail), Arab Leasing Corporation (société de crédit bail), Cetelem, Maghreb Leasing.
	Etablissements financiers à vocation spécifique	Banque Algérienne de Développement Rural "BADR"

Source: élaboré par les chercheurs

1.3. Problèmes confrontant le système bancaire algérien

Le système financier algérien, en général, et le système bancaire, en particulier, sont encore très fragiles, et ce, en dépit des actions menées par la Banque d'Algérie pour améliorer sa solidité. La transparence exigée par les marchés financiers, l'absence de la culture managériale, auxquelles s'ajoute le syndrome Khalifa qui a rendu l'investisseur algérien rétif à financer des entreprises privées n'incitent pas les entreprises à s'introduire en Bourse. Une Bourse qui ne fonctionne d'ailleurs qu'avec quatre entreprises. Parmi les caractéristiques qui maintiennent le système bancaire algérien dans sa vulnérabilité, on peut citer également le monopole des banques publiques qui, au nombre de six, assurent 90% de l'économie algérienne, ne laissant, ainsi, aucune chance au jeu de concurrence sur la place. Ces banques sont de surcroît

en situation de surliquidités engendrée par les dépôts du secteur des hydrocarbures, l'augmentation de la collecte de l'épargne et le rachat par le Trésor public des créances non performantes détenues par les banques publiques. Le retour de la pratique de la spécialisation bancaire n'est également pas de nature à rendre le système bancaire moins fragile, mais plutôt l'éloigne des standards internationaux, par exemple la BEA est déjà considérée comme la banque de Sonatrach, la transformation actuelle du CPA en banque du logement et la CNEP en banque de Sonelgaz en lui accordant 90% de ses crédits d'investissement, qui étaient, par exemple, de 343 milliards de dinars en 2012 (liberte-algerie.com).

2. Les PME en Algérie : état des lieux, caractéristiques & contraintes

2.1. Importance et rôle des PME/PMI pour le développement économique

Si les grandes entreprises occupent une place importante dans le système économique, nul ne peut nier le rôle et l'importance de la PME/PMI dans toutes les économies, car elle permet et contribue à la croissance et au développement économique, via la création d'emploi, le renforcement du tissu industriel, la création de richesse, voire l'amélioration de la balance commerciale avec les possibilités d'exportation (Bentaleb, p 25).

2.1.1. La création d'emploi

Le développement des PME est considéré comme la stratégie la plus efficace pour la lutte contre le chômage et améliorer le niveau de vie de la population.

2.1.2. Renforcement du tissu industriel

Outre la création d'emploi, la PME est un excellent moyen de renforcement des tissus industriels. En effet, la grande concurrence qui caractérise les grandes firmes de nos jours pose la spécialisation comme un moyen incontournable pour tenir sa place sur le marché.

Les PME présentent d'importants atouts dans l'optique du renforcement du tissu industriel, car étant plus facile à créer, elles répondent aussi bien à la consommation locale, nationale voire internationale, mais également au besoin en produits intermédiaires des grandes firmes.

2.1.3. La création de la richesse / PIB

Pour assurer leurs activités, les PME ne sont pas seulement en relation avec les ménages qui achètent leurs biens et services mais aussi avec les entreprises avec qui ils font des échanges.

Les PME contribuent affectivement et durablement à la croissance du PIB et à la création de la valeur ajoutée. Une politique économique en vue de la constitution, de la promotion et du redéploiement des PME est incontournable dès lors que l'on aspire au développement.

2.1.4. Le développement vers l'exportation

Les PME interviennent de nos jours avec forces sur les marchés extérieurs du fait de leur diversité et de leur capacité d'adaptation aux aléas du marché. Pour cela, une place importante leur est accordée dans les pays en développement. La raison majeure est l'espoir qu'elles peuvent contribuer à augmenter l'exportation, procurant ainsi à ces pays des devises pour des besoins d'équipements.

2.2. Définition et caractéristiques des PME algériennes

2.2.1. Définition des PME algériennes

La définition algérienne des PME s'inspire de celle adoptée par l'Union Européenne en 1996. Elle a été reprise au départ par la loi n° 01-18 du 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion des PME, puis par la nouvelle loi n°17-02 du 10 janvier 2017 portant loi d'orientation sur le développement de la PME, et qui identifie la PME algérienne sur trois critères : les paramètres financiers, la taille des effectif et l'indépendance. Ainsi la PME est définie comme (Journal officiel de la république algérienne, p. 5) :

- Toute entreprise de production de bien et/ou de services, quel que soit son statut ;
- Employant 01 à 250 personnes, à temps plein pendant une année ;
- Ayant un Total Bilan inférieur à un (01) Milliards de DZA et un Chiffre d'Affaires inférieur à quatre (04) Milliards de DZA et dont le capital n'est pas détenu à 25% et plus par une ou plusieurs autres entités ne répondant pas à la définition de la PME. (Rajout article : l'élargissement des mesures d'appui aux PME dont le capital social

est détenu dans la limite de 49 % par une ou plusieurs sociétés de capital investissement).

Le tableau n°1 suivant présente la sous classification des PME en très petite (TPE), petite et moyenne entreprise suivant deux des trois critères précités à savoir les paramètres financiers et la taille des effectif.

Tableau N°02 : classification des PME selon la loi N°17-02 du 10 janvier 2017

Entreprise	Effectif	Chiffre d'affaires (en dinars)	Total bilan (en Dinars)
Très petite	[1-9]	< 20 millions	10 millions
Petite	[10-49]	[20-400]millions	[10-200]millions
Moyenne	[50-250]	> [400 millions-4 milliards]	>[200-1.000] millions

Source : élaboration par les chercheurs

2.2.2. Caractéristiques des PME Algériennes :

Les PME algériennes sont très diversifiées selon leur secteur d'activité, leur dimension voire leur région d'implantation,... Le constat est :

- Une prépondérance des micros-entreprises soit 97,12% des PME en Algérie (2015) appartiennent à la catégorie des Très Petite Entreprise (TPE) avec moins de dix (10) salariés ;
- Une concentration relative dans les secteurs de la production des biens de consommation et des services ;
- Une structure financière souvent fragile et la prédominance du capital amical (familial) ;
- Une centralisation voire une personnalisation de la gestion, ce qui explique un processus de décision souvent simple et rapide ;
- Un processus de décision fonctionnant le plus souvent selon ce schéma : intuition-décision-action, ce qui fait que la stratégie est avant tout implicite et très souple;
- Une faiblesse de l'activité de sous-traitance ;
- Un manque d'informations fiables, pertinentes et actualisées.

2.3. Evolution du secteur PME en Algérie

2.3.1. Situation des PME au 31/12/2015

A la fin de l'année 2015, la population des PME s'élève à 934.569 entités (Tableau n°2) dont près de 58% sont constituées de personnes morales, parmi lesquelles on recense 532 entreprises

publiques économiques (EPE). Le reste est composé de personnes physiques (42,39%), dont 19% des professions libérales et 23% sont des activités artisanales (MIM, 2016).

Tableau n°03: Population globale des PME à la fin 2015

Type de PME		Nombre de PME	Part (%)
1.	PME Privées	934.037	99,04
	Personnes morales	537.901	57,56
	Personnes physique	396.136	42,39
2.	PME publiques	532	0,06
	TOTAL	934.569	100

Source : MIM, « Bulletin d'information statistique n°28 », Mai 2016, p 9.

Le tissu de la PME algérienne est constitué dans sa majorité de taille très petite (TPE), avec 97% de l'ensemble de la population (Tableau n°3).

Tableau n°04: Typologie des PME

Type des PME	Nombre de PME	%
Très Petite Entreprise (TPE)	907 659	97,12
Petite Entreprise (PE)	24 054	2,57
Moyenne Entreprise (ME)	2 855	0,31
Total	934 569	100

Source : MIM, « Bulletin d'information statistique n°28 », Mai 2016, p 10.

2.3.2. Evolution

Globalement, l'évolution de la population de PME entre 2014 et 2015 est de 9,7% tous secteurs juridiques confondus, représentant un accroissement net total de 82.516 PME pour une population totale de 934.569 PME en 2015 (MIM, 2016).

On notera par rapport à la mortalité des PME, la création effective de 41.919 PME dont 5.752 PMI, tandis que les radiations s'élèvent à 7.956 PME dont 968 PMI. Ce nombre est visiblement en baisse par rapport aux 9.054 enregistrées à la fin de l'année 2014.

Les données du tableau n°4 illustre clairement que les PME privées apparaissent comme plus créatrices d'emplois comparativement aux PME publiques, durant la période 2012-2015. Par ailleurs, il est noté une augmentation progressive du nombres d'emplois des PME de 2012 à 2015 passant respectivement de 1 848 117 emplois à 2 371 020 emplois soit 522 903 emplois de plus.

Tableau N°05 : L'emploi déclaré par type de PME, (2012-2015) (U : KDA)

Types de PME	Année 2012		Année 2013		Année 2014		Année 2015	
	Nbr	Parts (%)	Nbr	Parts (%)	Nbr	Parts (%)	Nbr	Parts (%)
PME Privées	1.801	97,44	1.954	97,59	2.111	97,84	2.327	98,16
PME publiques	47	2,56	48	2,41	47	2,16	44	1,84
Total	1.848	100	2.002	100	2.157	100	2.371	100

Source : A partir de différents bulletins d'information statistiques

Tableau N°06 : Evolution de la VA par secteur juridique hors hydrocarbures, (2011-2014)(U : KDA)

Secteur juridique	Année 2011		Année 2012		Année 2013		Année 2014	
	valeur	%	valeur	%	Valeur	%	valeur	%
Part du Privé	5.137,46	84,77	5.813,02	87,99	6.741,19	88,29	7.338,65	86,1
Part du public	923,34	15,23	793,38	12,01	893,24	11,7	1.187,93	13,9
Total	6.061	100	6.606	100	7.634	100	8.527	100

Source : A partir de différents bulletins d'information statistiques

Les données du tableau présenté ci-dessus illustre clairement que la part du privé dans la création de la Valeur Ajoutée représente plus de 85% sur la période 2011-2014.

2.4. Contraintes de développement des PME algériennes

Les contraintes les plus importantes qui freinent le développement des PME algériennes sont d'abord liées au caractère informel de leurs activités, elles sont aussi financière, administrative et juridique. En plus, il y a les difficultés d'accès au foncier, d'accès à l'information, au marché du travail qualifié notamment dans le domaine du management (Bentaleb, 2017, p0.15)

2.4.1. Les contraintes découlant des activités informelles dites souterraines

Malgré l'absence d'estimation fiable sur la dimension et le poids de l'économie cachée en Algérie, l'enquête nationale auprès des ménages de l'Office Nationale des Statistiques (ONS) de 2007 avance que 2/3 des micro-entrepreneurs se déclinent en « informels » dans l'ensemble de l'activité économique. Un chiffre qui confirme l'absence d'une frontière

délimitée qui distingue le formel de l'informel où l'activité spéculative dépasse fortement toute activité productrice. Ces microentreprises qui exercent en clandestinité, en dehors de toute législation, portent un grand préjudice aux unités économiques légalement créées, parce qu'en échappant complètement au fisc et ne supportant aucune charge sociale, elles leur livrent une concurrence déloyale qui pénalise l'ensemble de l'économie algérienne et ses opérateurs.

2.4.2. Les contraintes financières

L'accès aux sources de financement est difficile pour les PME algériennes qui ne disposent pas de garanties suffisantes, n'ont pas de références établies, ni d'historique de crédit.

Le rapport des actes des assises nationales de la PME, organisées par le ministère de la PME et de l'artisanat en Janvier 2004, a synthétisé les difficultés financières rencontrées par les PME algériennes comme suite (MPMEA, 2004):

- L'appui des banques est inadéquat aux besoins de financement des PME, les procédures d'octroi de crédit sont lourdes et non adaptées aux nouvelles données économiques ;
- Le coût du crédit est élevé, les garanties exigées par les banquiers sont excessives et les délais de traitement des demandes de crédit et des opérations sont trop longs ;
- L'absence de la notion de la prise de risque partagée chez les institutions de financement ;
- Un système de fiscalité ordinaire lourd, qui n'a pas une vision stratégique de développement, ni une parafiscalité qui encourage l'emploi.

Une réalité qui contraint les dirigeants des PME à recourir souvent par nécessité, aux sources de financement familiales (l'autofinancement) et à celles des réseaux de financement informel, pour survivre, en attendant l'assainissement du réseau formel et l'assouplissement des conditionnalités jugées jusque-là insurmontables, par les investisseurs privés.

2.4.3. Les contraintes liées à l'accès au foncier industriel

La question du foncier est encore d'actualité dans le climat des affaires en Algérie, et ce malgré la mise en place des Comités

d'Assistance pour la Localisation et la Promotion des Investissements en 1994 (CALPI) au niveau des Wilayas.

La contrainte liée au foncier industriel est l'une des causes principales du recul de nombreux projets et des intentions d'investissements. Le manque de transparence dans le traitement des dossiers présente un obstacle sérieux pour la promotion des investissements. Les procédures d'accès au foncier sont lourdes et très longues.

La situation est plus critique pour les petites entreprises qui font des immobilisations financières importantes pour l'acquisition des terrains industriels, souvent au détriment de l'acquisition des équipements nécessaires à l'exercice de leurs activités d'exploitation et d'investissement. En d'autres mots, l'accès au foncier industriel est très difficile, en termes de disponibilité, de démarches administratives, de prix et de modalités de paiement, de régulation...

2.4.4. Les contraintes d'ordre administratif et judiciaire

L'un des problèmes les plus rencontrés par les PME algériennes au cours de chaque étape du processus de leur développement (création, extension...) est bien celui de la complexité des démarches administratives. N'ayant jamais fait l'objet d'aucune mise à niveau, l'administration publique algérienne est devenue un obstacle majeur à l'émergence d'une économie de marché, basée sur la libre concurrence et la promotion de l'investissement privé. Une situation qui découle du manque de transparence dans le traitement des dossiers, de la lourdeur des procédures administratives, du non engagement des institutions concernées, du manque de coordination entre les divers organismes impliquées, de l'absence de structures d'accueil et d'encadrement. La difficulté d'identifier l'entité habilitée à délivrer une autorisation d'exploitation pour une PME livre l'entrepreneur à un long parcours du combattant, le ballottant d'un service à un autre.

2.4.5. Le manque d'informations

Le manque d'information constitue, aux yeux des experts un des principaux obstacles que doivent affronter les dirigeants des PME désireux de se porter à la conquête d'un marché extérieur. Or la réalité de l'économie algérienne est caractérisée par un manque flagrant en matière de disponibilité de l'information (MADOUÏ et BOUKRIF,

2009). Un déficit d'informations fiables et actualisées, à caractère économique, financier et commercial, est à souligner :

- Absence de base de données statistiques et d'un système d'informations national ;
- Manque de données et des études de marché (national, régional et local);
- Difficultés d'accès aux sources d'informations spécialisées et à Internet qui est jusque- là peu utilisé dans le monde des affaires ;
- Indisponibilité de données et/ou d'orientations sur les opportunités d'investissements ;
- Manque d'informations sur la concurrence et les pratiques des opérateurs économiques.

2.4.6. Les contraintes relatives au marché du travail

En Algérie, le marché du travail est encore instable et sujet à tous les dépassements possibles. Les contraintes qu'il subit sont multiples. On peut citer les plus importantes:

- Le manque accru d'experts en management, de techniciens qualifiés, etc...
- L'existence de fortes contraintes dans la gestion des ressources humaines (la gestion des contrats, des procédures et des coûts de licenciement) ;
- L'inadaptation des formations dispensées par les universités avec les besoins réels des entreprises par exemple en matière des techniques modernes de management, de marketing, etc.
- Les difficultés de la pratique des langues étrangères chez la plupart des nouveaux diplômés.

3. L'intervention du système bancaire dans le financement des PME

3.1. Situation du secteur bancaire algérien

À la fin 2015, le secteur bancaire est bien capitalisé et rentable et ne présente qu'une faible asymétrie d'échéances. Impulsé par une solide croissance dans le secteur hors hydrocarbures et par un niveau élevé d'investissement public, le secteur est resté rentable tandis que la qualité des actifs est restée globalement inchangée (FMI, 2016). Les marges de liquidité ont été sensiblement réduites en raison de l'impact de la baisse des cours du pétrole sur les dépôts bancaires et de la rapide croissance du

crédit au secteur public qui a en partie servi à financer les importations. Globalement, 27 % des actifs bancaires étaient liquides à la fin 2015 (contre 38 % à la fin 2014), un niveau suffisant pour couvrir près de deux tiers des engagements à court terme (FMI, 2016). Aussi, les marges de liquidité au niveau du système restent élevées par rapport à celles des autres pays de la région.

D'après le rapport de la mission d'experts du FMI (2016), les conclusions relative à la situation du secteur bancaire et financier stipulent que :

- La persistance des faibles cours du pétrole peut se répercuter négativement sur le secteur bancaire via divers canaux de transmission ;
- La chute des cours du pétrole devrait accroître les risques de liquidité, de taux d'intérêt et de crédit ;
- Les liens macro financiers accentuent la vulnérabilité du secteur bancaire aux risques systémiques.

3.2. Etat du financement du secteur privé

Tiré par le dynamisme des crédits à moyen et long terme, les crédits à l'économie ont enregistré un fort rythme de progression 26,3% en 2014, 20,3% en 2013 contre 15,1% en 2012. L'amélioration des conditions de crédit conjuguée au dispositif de soutien de l'Etat au titre des crédits aux PME, qui a amélioré davantage leur accès au crédit bancaire à partir de 2011, est venu consolider les crédits au secteur privé dont le taux d'accroissement moyen est de 19,4% pour les treize dernières années (2001-2013) (Banque d'Algérie, 2016). Dans un contexte de forte expansion des crédits à l'économie au cours des deux dernières années, surtout en termes réels, le flux net de crédits distribués aux entreprises privées a plus porté sur les crédits à moyen et long termes distribués pour financer les investissements que sur les crédits d'exploitation. Globalement et hors crédits rachetés par le Trésor, les crédits bancaires au secteur privé (Entreprise privées et ménages) atteignent un encours de 3120,1 milliards de dinars à fin 2014, en situation d'augmentation de la part relative des crédits à moyen et long termes à 64,3% contre 62,3% à fin 2013 et 61,3% à fin 2012 (Banque d'Algérie, 2016).

Le dynamisme de crédits bancaires à l'économie, notamment au profit des entreprises privées, traduit clairement l'amélioration de la structure et des conditions de financement, sous l'effet des mesures prises par les pouvoirs publics à travers un soutien financier pour stimuler les crédits à moyens et long termes aux PME.

Toutefois, cette situation ne peut être considérée entièrement satisfaisante au regard des griefs portés par les chefs d'entreprise à l'encontre des banques dans leur recherche de financements. Des efforts supplémentaires restent à accomplir de part et d'autre pour améliorer l'accès des PME au financement.

3.3. Les solutions de financement des PME proposées par les banques et établissements financiers de la place

Le processus du développement du paysage bancaire algérien a permis la création de plusieurs filières et filiales. De plus en plus, de nouveaux créneaux d'activités sont créés afin de répondre à la demande des crédits des TPE/PME.

Les différents modes de financement se présentent sous forme de financement classique, du leasing, le financement islamique et le financement alternatif (Bentaleb, p. 38) :

3.3.1. Formules de financement classiques (CMT, crédit d'exploitation)

La culture bancaire reste la plus dominante du secteur, plus de 90% du financement des PME se fait par des crédits classiques. Le marché est dominé par les banques publiques, qui proposent des taux d'intérêt attractifs notamment pour les secteurs prioritaires (industrie, tourisme, BTPH,...), en plus du prolongement de la période de différé jusqu'à 5 ans (pour certains projets).

3.3.2. Formule du Leasing

Le leasing est un mode de financement introduit en Algérie il y a plus de deux décennies. Le cadre juridique régissant cette activité a été mis en place en 1996 par l'Ordonnance 96/09 du 10 janvier 1996.

Le marché algérien du leasing compte actuellement, 12 sociétés réparties en deux groupes distincts. D'un côté, les établissements financiers spécialisés dans le leasing, et de l'autre, des banques ou établissements financiers ayant un département leasing.

Ce mode de financement est peu ou pas assez présent sur la place bancaire, avec un faible taux de pénétration sur les financements du marché qui est inférieur à 1%. (algerie-eco.com).

3.3.3. Finance islamique

Il existe deux banques islamiques en Algérie :

- Al Baraka Bank : dont la présence remonte à 1991
- Al Salam Bank – Filiale de Al Salam Bank de Bahreïn. Sa date de création remonte à octobre 2008 mais son activité n'a commencé qu'en 2010.

Le poids relatif de la Finance Islamique est proche de 1% en termes d'actif bancaire conforme à la Chariaa (idbgbf.org). La finance islamique demeure très marginale encore au pays.

En 2010 il y a eu un changement de la loi bancaire permettant aux banques de commercialiser les produits bancaires islamiques.

3.3.4. Financement alternatifs

• Capital Investissement en Algérie

Une technique financière novatrice encore peu répandue ces dernières années, les politiques publiques se sont orientées vers la promotion et le développement d'une offre de service de financement en Capital Investissement au côté des modes d'intervention de la finance traditionnelle (mise en place d'un cadre juridique et fiscal spécifique, avènement de nouveaux établissements financiers). Il n'existe à ce jour que quelques fonds d'investissement en Algérie. Leur activité demeure très modeste voire résiduelle (portefeuilles de participations peu étoffés et faiblement valorisés, projets en sommeil depuis plusieurs années).

Par ailleurs, toutes ces entités, qui sont détenues majoritairement par l'Etat algérien (soit directement soit via les participations à leur capital de banques publiques algériennes), se sont assigné des objectifs stratégiques relevant de «l'intérêt général» et qui vont au-delà de la seule recherche de la rentabilité.

• Marché financier

Il s'agit de la mise en place d'un compartiment boursier spécifique aux PME. Si ce projet de réforme produisait les effets escomptés (émission de nouveaux titres, recrudescence des introductions en bourse), il pourrait encourager les activités de Capital Investissement dans la mesure où il ménagerait davantage de possibilités de sortie aux

investisseurs souhaitant se défaire de leurs prises de participation (cession en bourse).

3.4. Problématique d'accès au financement des PME

Pour ce qui est de la facilité d'obtention du crédit, l'enquête Doing Business classe l'Algérie en 174^e position sur 189 (FMI, 2016). En effet, l'octroi de crédits aux PME, du point de vue des banques se heurte aux facteurs contraignants suivants :

- Les risques élevés de la catégorie PME en raison du manque d'historique de crédits (les PME présentent des taux de sinistralité élevé en particulier durant les trois premières années d'activité) ;
- L'absence ou l'insuffisance des sûretés à présenter aux banques ;
- La faiblesse du taux de récupération des garanties réelles mises en jeu avec des délais très longs ;
- La fragilité de la structure financière et la faible capitalisation des PME ;
- L'incapacité à communiquer clairement les objectifs de l'entreprise et informations financières incomplètes.

Ainsi, la mission des experts du FMI a recommandé de renforcer la concurrence dans le secteur bancaire, de promouvoir les droits des créanciers, de moderniser le dispositif applicable aux entreprises en difficulté, et d'améliorer les procédures d'exécution de la dette (FMI, 2016).

Aussi, pour pallier aux préoccupations des banques et établissements financiers sur ces points, d'une part et d'autre part en soutien des opérateurs économiques, l'Etat a mis en place différents dispositifs comme précédemment évoqué (2^{ème} point de la 1^{ère} partie).

D'ailleurs, il s'agira dans ce qui suit de s'intéresser à la problématique du financement des PME en mettant en lumière les modalités d'intervention du Fonds de garantie des crédits à la PME (FGAR) comme outil institutionnel de soutien à l'accès au financement des PME.

4. Le rôle du FGAR dans le financement des PME

4.1. Création et ancrage juridique du Fonds

Le FGAR est un Etablissement Public, à caractère financier, créé par le Décret Exécutif N° 02-373 du 11-11-2002 en application des

dispositions de l'article 14 de la loi d'orientation pour la promotion de la PME n° 01-18 du 12-12-2001. Doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, le Fond est placé sous la tutelle du Ministère de l'Industrie et des Mines.

Le FGAR compte quatre antennes régionales : à Alger (région centre), Annaba (Est), Oran (ouest) et Ouargla (Sud) et 19 partenaires bancaires (Cf. annexe 1).

Le FGAR a été mis en place par l'Etat en vue de faciliter l'accès aux crédits d'investissement aux PME, à travers la mise en place d'une garantie financière pour la couverture des crédits octroyés par les banques ou les établissements financiers dont l'objet est de financer la création d'entreprises et l'extension ou le développement d'activité.

4.2. La valeur ajoutée du Fonds pour les PME et les banques

Le fonds offre des avantages à la fois pour les PME et les banques :

4.2.1. La valeur ajoutée du Fonds pour les PME

Il permet aux PME de

- Accéder au financement de leur projet d'investissement.
- Disposer de médiateur entre l'entrepreneur et la banque pour améliorer la compréhension et la communication entre les parties.
- De procéder à une juste évaluation des atouts qualitatifs et intangibles de l'entreprise (expérience, formation, aptitudes, capacité à mettre en œuvre le projet, etc.) Dans le cadre d'analyse du risque lors de la demande de crédit.
- De compléter l'évaluation du risque avec des informations sur le secteur d'activité, son développement économique, des études de marché, etc.
- De disposer de conseil et d'accompagnement en matière de gestion financière.

4.2.2. La valeur ajoutée du Fonds pour les banques

Le FGAR est de plus en plus sollicité par ses partenaires, en raison des atouts que leur procure sa garantie, à savoir :

- Le partage d'une partie du risque crédit.
- L'obtention d'une garantie sans coûts supplémentaires.
- La réduction du niveau d'exigence en sûretés réelles.
- La confortation dans sa décision grâce à une appréciation externe du risque.

- La réduction des provisions sur les créances détenues.
- L'amélioration, in fine, du produit net bancaire par l'augmentation de la capacité d'engagement de la banque.
- L'augmentation de leur portefeuille PME.

4.3. Diagnostic et analyse de la performance financière du FGAR

Le FGAR a octroyé depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2015, 1.549 offres (un accord de principe d'octroi de la garantie FGAR) de garanties, totalisant un montant de 42,070 Millions de DZA. Sur ce total de pré-accords notifiés, Huit cent trente-quatre (834) Certificats (L'offre de garantie est un accord de principe d'octroi de la garantie FGAR) de Garantie ont été remis aux banques partenaires, représentant un engagement global de 20,190 Milliards de DZA, dont, 8.276.547.260 DZA (soit 41%) sont accordés sur fonds propres du FGAR, tandis que les 11.913.898.161 DZA sont adossés aux fonds MEDA.

L'activité du FGAR a connu une forte croissance à partir de 2011, suite à la qualification de son intervention en garantie d'Etat en 2009 et une meilleure appropriation du dispositif par les banques et établissement financiers. La baisse d'activité enregistrée en 2015 est d'ordre conjoncturel, due à un resserrement du crédit résultant à la chute des cours de pétrole d'une part, et le renforcement de la sélectivité des dossiers d'investissement par les banques par crainte de la montée du risque de défaut de paiement, d'autre part.

Toutefois, la performance du Fonds est jugée encore insuffisante et très faible, le taux de pénétration de la garantie financière est estimée en Mai 2016 par le Directeur du Fonds à seulement « 4% » (leconews.com) en Algérie, au regard à l'importance du nombre des dossiers bancables qui n'ont pas encore abouti à un financement bancaire à cause de leur faible apport en garantie.

Conclusion

Les PME sont devenues un enjeu socioéconomique majeur et sont perçues comme un instrument de la croissance économique. Cette position est due d'une part à leur contribution appréciable à la production de richesse et la création d'emplois, d'autre part à sa flexibilité d'adaptation aux conditions de l'environnement des entreprises. Pour se financer la PME recourt à plusieurs moyens de financement selon son

besoin, on distingue notamment : le financement d'origine interne et le financement d'origine externe. Face à la faiblesse de l'autofinancement, la PME algérienne n'a pas de choix que de recourir à l'endettement bancaire, un partenaire qui n'est pas souvent la solution à sa contrainte de financement en externe, or, la PME se trouve fréquemment confrontée à un problème décourageant qui est la réticence des banques.

Les torts en réalité sont partager, et chacun des deux acteurs présente guère réelles faiblesses par rapport aux conditions que l'autre formule en fonction de ses habitudes et besoin. C'est pour cette raison qu'apparaît l'intervention de l'État se matérialisant dans la création d'instruments facilitant l'accès au crédit bancaire des PME, à l'instar du FGAR, qui à travers la participation dans le partage du risque de non solvabilité des PME, avec la banque, garantissant ainsi un certain pourcentage du crédit bancaire, que ce soit dans le cadre d'une création, extension ou de développement.

Il y a lieu de signaler que la présente recherche a certaines limites comme le fait qu'elle soit globale et, donc, manque d'une évaluation détaillée, portant, par exemple, sur l'impact, e, nombre de dossiers, de la garantie dans chaque banque partenaire.

Références

- BENTALEB Dyhia, Mise en place d'un système d'amélioration de la gestion des engagements du dispositif FGAR, Master Économie et Développement International, UNIVERSITE DE CLERMONT-AUVERGNE, 2017
- Journal officiel de la république algérienne N°02 du 11 janvier 2017, page 5.
- Salima REKIBA, Le système bancaire algérien : état des lieux, degré de libéralisation et problèmes d'inadaptation avec les règles de l'AGCS, Communication Science & technology, vol 16. 2016.
- www.algerie-eco.com/index.php/2017/03/19/marche-leasing-40-milliards-de-da-de-credits-accordes-2016/, consulté le 27/03/2017.
- www.bank-of-algeria.dz/ Consulté le 02/07/2017.
- www.idbgbf.org/assets/2012/5/2/pdf/ab31117a-43df-4caa-a1cf-53561ddb07c.pdf, « la finance Islamique au Maghreb », consulté le 21/03/2017.
- www.leconews.com/fr/actualites/nationale/investissement/assurance-credits-le-taux-de-penetration-4-25-05-2016-177745_360.php, consulté le 01/04/2017. « Assurance crédits: le taux de pénétration 4% », article de khelifaLitamine, publié le 25/05/2016.
- www.liberte-algerie.com/actualite/pourquoi-le-systeme-bancaire-algerien-demeure-fragile-et-non-performant-201449, consulté le 22.08.2017